

**Logiciel de protection (antivirus/antimalware) pour postes de travail et serveurs****Bulletin des Adjudications**

Publication du Service Fédéral e-Procurement

SPF P&amp;O - 51, rue de la Loi B-1040 Bruxelles

☎ +32 27905200

✉ e.proc@publicprocurement.be

www.publicprocurement.be

**AVIS DE MARCHÉ****SECTION I: POUVOIR ADJUDICATEUR****I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT**

**Nom officiel:** [Smals](#) Code d'identification national:

**Adresse postale:** [avenue Fonsny 20](#)

Localité/Ville: [Bruxelles](#) Code postal: [1060](#)

Pays: [Belgique](#)

**Point(s) de contact:** [Smals](#) Téléphone: [+32 27875898](#)

À l'attention de: [Christophe Stoquart](#)

Courrier électronique (e-mail): [Smals-BB-001-014-2014@Smals.be](mailto:Smals-BB-001-014-2014@Smals.be) Fax: [+32 25111242](#)

**Adresse(s) internet (le cas échéant)**

Adresse générale du pouvoir adjudicateur (URL):

Adresse du profil d'acheteur (URL):

Accès électronique à l'information (URL):

Soumission des offres et des demandes de participation par voie électronique (URL):

**Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues**

- auprès du ou des points de contact susmentionnés
- Autre: (compléter l'annexe A.I)

**Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus**

- auprès du ou des points de contact susmentionnés
- Autre: (compléter l'annexe A.II)

**Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées**

- auprès du ou des points de contact susmentionnés
- Autre: (compléter l'annexe A.III)

**I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR (dans le cas d'un avis publié par un pouvoir adjudicateur)**

- Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales
- Agence/office national(e) ou fédéral(e)
- Autorité régionale ou locale
- Agence/office régional(e) ou local(e)
- Organisme de droit public
- Institution/agence européenne ou organisation internationale
- Autre: (veuillez préciser)

**Logiciel de protection (antivirus/antimalware) pour postes de travail et serveurs**

---

Smals est une association d'institutions publiques de sécurité sociale, du secteur des soins de santé et de services publics ayant comme mission de soutenir et d'encadrer de façon proactive et durable les acteurs du secteur social, des soins de santé et de l'Etat dans leur gestion de l'information, de manière qu'ils puissent offrir à leurs utilisateurs un service efficient et efficace.

**I.3) ACTIVITÉ PRINCIPALE** (dans le cas d'un avis publié par un pouvoir adjudicateur)

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Services généraux des administrations publiques | <input type="checkbox"/> Logement et équipements collectifs    |
| <input type="checkbox"/> Défense   | <input type="checkbox"/> Protection sociale                    |
| <input type="checkbox"/> Ordre et sécurité publics                       | <input type="checkbox"/> Loisirs, culture et religion          |
| <input type="checkbox"/> Environnement                                   | <input type="checkbox"/> Éducation                             |
| <input type="checkbox"/> Affaires économiques et financières             | <input checked="" type="checkbox"/> Autre: (veuillez préciser) |
| <input type="checkbox"/> Santé   |  |

Smals est une association d'institutions publiques de sécurité sociale, du secteur des soins de santé et de services publics ayant comme mission de soutenir et d'encadrer de façon proactive et durable les acteurs du secteur social, des soins de santé et de l'Etat dans leur gestion de l'information, de manière qu'ils puissent offrir à leurs utilisateurs un service efficient et efficace.

**I.4) ATTRIBUTION DE MARCHÉ POUR LE COMPTE D'AUTRES POUVOIRS ADJUDICATEURS**

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs:  oui  non  
(si oui, des informations supplémentaires sur ces pouvoirs adjudicateurs peuvent être fournies à l'annexe A)

## Logiciel de protection (antivirus/antimalware) pour postes de travail et serveurs

### SECTION II: OBJET DU MARCHÉ

#### II.1) DESCRIPTION

##### II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur

Logiciel de protection (antivirus/antimalware) pour postes de travail et serveurs

##### II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation

(Ne choisir qu'une seule catégorie – travaux, fournitures ou services – correspondant le plus à l'objet spécifique de votre marché ou de vos achats)

<input type="radio"/> <b>Travaux</b> <input type="checkbox"/> Exécution <input type="checkbox"/> Conception et exécution <input type="checkbox"/> Exécution, par quelque moyen que ce soit, de travaux répondant aux exigences spécifiées par le pouvoir adjudicateur	<input checked="" type="radio"/> <b>Fournitures</b> <input checked="" type="radio"/> Achat <input type="radio"/> Crédit-bail <input type="radio"/> Location <input type="radio"/> Location-vente <input type="radio"/> Plusieurs de ces formes	<input type="radio"/> <b>Services</b> Catégorie de services n°: <i>Voir l'annexe C1 pour les catégories de services</i>
Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services: <a href="#">Agglomération Bruxelloise</a>		
<b>Code NUTS:</b> BE100		

##### II.1.3) Information sur le marché public, l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

- L'avis concerne un marché public  
 L'avis concerne la mise en place d'un système d'acquisition dynamique (SAD)  
 L'avis concerne la mise en place d'un accord-cadre

##### II.1.4) Information sur l'accord-cadre (le cas échéant)

<input type="radio"/> Accord-cadre avec plusieurs opérateurs Nombre <i>ou (le cas échéant) nombre maximal de participants à l'accord-cadre envisagé</i>	<input checked="" type="radio"/> Accord-cadre avec un seul opérateur
---	--

##### Durée de l'accord-cadre

Durée en années: 4 ou en mois:

Justification d'un accord-cadre dont la durée dépasse quatre ans:

<b>Estimation de la valeur totale des acquisitions pour l'ensemble de la durée de l'accord-cadre (le cas échéant, en chiffres uniquement)</b>	
Valeur estimée hors TVA:	Monnaie:
<i>ou fourchette:</i> entre                      et	Monnaie:
Fréquence et valeur des marchés à attribuer: <i>(si elles sont connues)</i>	

---

**Logiciel de protection (antivirus/antimalware) pour postes de travail et serveurs**

---

**II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats**

Le présent marché vise un accord-cadre pour l'acquisition d'une solution de logiciel de protection (antivirus / antimalware) pour des postes de travail et des serveurs.

La solution devra inclure 4 postes :

- Poste 1 : Logiciel de protection (antivirus / anti-malware) pour des postes de travail
- Poste 2 : Logiciel de protection (antivirus / anti-malware) pour des serveurs
- Poste 3 : Solutions de gestion centrale pour la solution antivirus/antimalware (une solution pour le poste 1 et une pour le poste 2)
- Poste 4 : Des services de maintenance et support.

La solution pour le poste 1 doit être différente de la solution pour le poste 2.

## Logiciel de protection (antivirus/antimalware) pour postes de travail et serveurs

### II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

	Descripteur principal	Descripteur supplémentaire (le cas échéant)
Objet principal	48760000	

### II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP)

oui  non

### II.1.8) Division en lots (pour fournir des précisions concernant les lots, utiliser l'annexe B autant de fois qu'il y a de lots)

oui  non

**Dans l'affirmative**, les offres doivent être soumises pour (ne cocher qu'une seule case):

- un seul lot  
 un ou plusieurs lots  
 tous les lots

### II.1.9) Des variantes seront prises en considération

oui  non

## II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

### II.2.1) Quantité ou étendue globale (y compris, le cas échéant, tous les lots et toutes les options)

(le cas échéant, en chiffres uniquement)Valeur hors TVA:	Monnaie:
ou fourchette: entre                      et	Monnaie:

### II.2.2) Information sur les options (le cas échéant)

Options  oui  non

(si oui) description de ces options:

[Le soumissionnaire indiquera comme option tous les produits ou services qui pourraient être utiles pendant la durée de l'accord-cadre.](#)

(si elles sont connues) calendrier prévisionnel de l'exercice de ces options:

en mois: ou en jours: (à compter de la date d'attribution du marché)

### II.2.3) Reconduction (le cas échéant)

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction  oui  non

Nombre de reconductions éventuelles: (si elles sont connues) ou fourchette: entre et

(si elles sont connues) dans le cas de marchés de fournitures ou de services susceptibles d'être reconduits, calendrier prévisionnel des marchés ultérieurs:

en mois: ou en jours: (à compter de la date d'attribution du marché)

## II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION

Durée en mois: 48	ou en jours:	(à compter de la date d'attribution du marché)
ou Début	(jj/mm/aaaa)	
Fin	(jj/mm/aaaa)	

## Logiciel de protection (antivirus/antimalware) pour postes de travail et serveurs

### SECTION III: RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

#### III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

##### III.1.1) Cautionnement et garanties exigés (le cas échéant)

Voir cahier spécial des charges (pas encore disponible à ce stade de la procédure)

##### III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent

Voir cahier spécial des charges (pas encore disponible à ce stade de la procédure)

##### III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché (le cas échéant)

##### III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières (le cas échéant)

oui  non

Dans l'affirmative, description de ces conditions

Voir cahier spécial des charges (pas encore disponible à ce stade de la procédure)

#### III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

##### III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies:

Par sa simple participation à une procédure de marché public, le candidat ou soumissionnaire atteste sur l'honneur:

• qu'il ne se trouve pas dans l'une des situations suivantes :

o qu'il est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de concordat judiciaire, ou qu'il se trouve dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations ou réglementations nationales ;

o qu'il a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation, de concordat judiciaire ou de toute autre procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;

o qu'il a fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle.

• qu'il est en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale conformément aux dispositions de l'article 62 de l'A.R. du 15/07/2011.

• qu'il a satisfait à ses obligations relatives au paiement de ses impôts et taxes selon la législation belge ou celle du pays dans lequel il est établi.

A quelque stade de la procédure que ce soit, l'autorité adjudicatrice peut s'informer, par tous moyens qu'il juge utiles, de la situation du candidat ou soumissionnaire.

##### III.2.2) Capacité économique et financière

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies:	Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) (le cas échéant):
Le candidat transmettra une déclaration concernant son chiffre d'affaires pour les prestations demandées et ce, pour les trois dernières années. Un candidat peut faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Il doit, dans ce cas, prouver au pouvoir adjudicateur que, pour l'exécution du marché, il disposera des moyens nécessaires par la production de l'engagement de ces entités de mettre de tels moyens à la disposition du fournisseur.	Le chiffre d'affaires annuel moyen pour les prestations demandées, calculé pour les 3 dernières années, doit être supérieur à 900.000 €

##### III.2.3) Capacité technique

**Logiciel de protection (antivirus/antimalware) pour postes de travail et serveurs**

<p>Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies:</p> <p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• indiquera la liste des principales prestations analogues effectuées au cours des trois dernières années, indiquant :<ul style="list-style-type: none"><li>o le nom du projet,</li><li>o leurs destinataires publics ou privés,</li><li>o les coordonnées d'une personne de contact,</li><li>o la date,</li><li>o le montant,</li><li>o la description du projet.</li></ul></li><li>• transmettra une déclaration mentionnant le nombre moyen annuel de techniciens employés par le soumissionnaire et en charge du support et de la maintenance pour la Belgique, et cela pendant les trois dernières années.</li><li>• transmettra la preuve de son partenariat avec les fabricants des solutions SW proposées.</li></ul> <p>Un candidat peut, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Il doit, dans ce cas, prouver au pouvoir adjudicateur que, pour l'exécution du marché, il disposera des moyens nécessaires par la production de l'engagement de ces entités de mettre de tels moyens à la disposition du fournisseur.</p>	<p>Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) (le cas échéant):</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les références transmises doivent être en adéquation avec les prestations demandées (il doit notamment s'agir des services de support en français ou néerlandais).</li><li>- Le candidat transmettra au minimum 3 références de projets similaires.</li><li>- Le nombre moyen de techniciens employés par le candidat et en charge du support et de la maintenance pour la Belgique doit être supérieur ou égal à 2 personnes au moment du dépôt de la candidature.</li><li>- Le candidat doit faire la preuve de son partenariat avec les fabricants des solutions SW proposées.</li></ul>
--	--

**III.2.4) Marchés réservés (le cas échéant)**

- Le marché est réservé à des ateliers protégés
- Le marché sera exécuté uniquement dans le cadre de programmes d'emplois protégés

## Logiciel de protection (antivirus/antimalware) pour postes de travail et serveurs

### SECTION IV: PROCÉDURE

#### IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

##### IV.1.1) Type de procédure

<input type="radio"/> Ouverte	
<input type="radio"/> Restreinte	
<input type="radio"/> Restreinte accélérée	Justification du choix de la procédure accélérée:
<input checked="" type="radio"/> Négociée	Des candidats ont déjà été sélectionnés <input type="radio"/> oui <input checked="" type="radio"/> non  <b>Dans l'affirmative, indiquer les noms et adresses des opérateurs économiques déjà sélectionnés à la section VI.3) Autres informations</b>
<input type="radio"/> Négociée accélérée	Justification du choix de la procédure accélérée:
<input type="radio"/> Dialogue compétitif	

##### IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer (procédures restreinte et négociée, dialogue compétitif)

Nombre d'opérateurs envisagé	
ou Nombre minimal envisagé	et le cas échéant, nombre maximal
Critères objectifs de limitation du nombre de candidats:	

##### IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue (procédure négociée, dialogue compétitif)

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier

oui  non

## Logiciel de protection (antivirus/antimalware) pour postes de travail et serveurs

### IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

#### IV.2.1) Critères d'attribution [cocher la ou les case(s) concernée(s)]

Prix le plus bas

ou

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction

des critères énoncés ci-dessous (les critères d'attribution doivent être indiqués avec leur pondération ou par ordre de priorité décroissante lorsque la pondération n'est pas possible pour des raisons démontrables)

des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier ou encore dans le document descriptif

Critères	Pondération	Critères	Pondération
1.		6.	
2.		7.	
3.		8.	
4.		9.	
5.		10.	

#### IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée

oui  non

Dans l'affirmative, renseignements complémentaires sur l'enchère électronique (le cas échéant)

### IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

#### IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur (le cas échéant)

[Smals-BB-001.014/2014-EU-F02\\_0](#)

#### IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché

oui  non

Dans l'affirmative,

<input type="radio"/> Avis de préinformation	<input type="radio"/> Avis sur un profil d'acheteur
Numéro d'avis au JO:	du (jj/mm/aaaa)
<input type="radio"/> Autres publications antérieures (le cas échéant)	

#### IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires (sauf dans le cas d'un SAD) ou du document descriptif (dans le cas d'un dialogue compétitif)

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents	
Date 04/09/2014 (jj/mm/aaaa)	Heure 14:00
Documents payants	
<input type="radio"/> oui <input checked="" type="radio"/> non	
Dans l'affirmative, prix (en chiffres uniquement):	Monnaie:
Conditions et mode de paiement:	

**Logiciel de protection (antivirus/antimalware) pour postes de travail et serveurs**

---

**IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**

Date 04/09/2014 (jj/mm/aaaa) Heure 14:00

**IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés (si elles sont connues): (dans le cas d'une procédure restreinte ou négociée et d'un dialogue compétitif)**

Date (jj/mm/aaaa)

**IV.3.6) LANGUE(S) POUVANT ÊTRE UTILISÉE(S) DANS L'OFFRE OU LA DEMANDE DE PARTICIPATION** Toutes les langues officielles de l'UE Langue(s) officielle(s) de l'UE**ES CS DA DE ET EL EN FR IT LV LT HU MT NL PL PT SK SL FI SV**                    Autre:

**Logiciel de protection (antivirus/antimalware) pour postes de travail et serveurs****SECTION VI: RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****VI.1) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE** (*le cas échéant*)

oui  non

**Dans l'affirmative**, calendrier prévisionnel de publication des prochains avis:

**VI.2) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES**

oui  non

**Dans l'affirmative**, référence du ou des projet(s) et/ou programme(s):

**VI.3) AUTRES INFORMATIONS** (*le cas échéant*)

1. Le dossier de candidature peut être téléchargé en cliquant sur le document ' Candidature Solution antivirus / antimalware.def' qui se trouve dans la rubrique 'Documents' dans l'avis de marché de ce marché sur e-notification (<https://enot.publicprocurement.be>).

2. En tant qu'autorité adjudicatrice, Smals agit, pour ce marché, comme centrale de marchés au sens de l'article 2, 4° de la loi relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services du 15/06/2006 et ce, vis-à-vis de toutes les autorités adjudicatrices fédérales de droit public, de Smals ainsi que des membres (et des membres des membres) de Smals (actuels et futurs).

Pour relever de la notion d'autorité adjudicatrice fédérale de droit public, une autorité doit :

- être une autorité adjudicatrice, c'est-à-dire une autorité dont les accords qu'elle conclut avec des tiers pour l'acquisition de travaux, de fournitures ou de services tombent en principe dans le champ d'application de la législation des marchés publics (loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics) ;
- être une autorité adjudicatrice de droit public, c'est-à-dire une autorité adjudicatrice créée par ou en vertu d'une législation particulière ;
- être une autorité adjudicatrice fédérale de droit public, c'est-à-dire une autorité adjudicatrice de droit public créée par ou en vertu d'une législation fédérale particulière.

Un aperçu des autorités adjudicatrices qui sont membres de Smals est disponible sur le site [www.smals.be](http://www.smals.be).

La remise d'une offre implique l'accord du candidat/soumissionnaire quant à la possibilité pour les autorités adjudicatrices susmentionnés de placer, en cas d'attribution, des marchés fondés sur cet accord-cadre auprès de ce dernier.

Dans tous les cas et à l'égard de tous les intéressés, la responsabilité de Smals se limite exclusivement à l'exécution correcte d'une procédure de marchés publics et, le cas échéant, à la décision d'attribution prise par elle. Les éventuels marchés fondés sur cet accord-cadre qui, conformément à ce qui est décrit ci-dessus, seront placés directement par un tiers (c'est-à-dire une autre autorité adjudicatrice que Smals) auprès d'un soumissionnaire choisi, seront placés et exécutés selon les mêmes modalités que celles applicables aux marchés fondés sur cet accord-cadre, placés par Smals.

Cela vaut sans préjudice des modalités qui peuvent être adaptées par le tiers, exclusivement à cause des conséquences pratiques du placement par ce tiers et de l'exécution pour ce tiers (Ex. : la place de la livraison, la personne en charge du contrôle, ...).

Par la conclusion de ce contrat-cadre, Smals (ni aucune autre autorité adjudicatrice) ne s'engage aucunement à passer quelque sous-marché effectif que ce soit.

Ce contrat-cadre est néanmoins passé dans un contexte d'intentions concrètes et réelles, de la part de certaines autorités adjudicatrices dont la Police, de satisfaire aux besoins concernés en recourant aux services des prestataires de services choisis.

Vu que la passation de ce marché vise en autres et en particulier les besoins de la Police (tant fédérale que locale), outre les autorités adjudicatrices fédérales citées plus haut, sont expressément comprises également comme autorités adjudicatrices entrant dans le champ d'application de cette clause centrale de marchés: les zones de police locales.

**VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS****VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours**

Nom officiel:

**Logiciel de protection (antivirus/antimalware) pour postes de travail et serveurs**

---

Adresse postale:

Localité/Ville:

Code postal:

Pays:

Téléphone:

Courrier électronique  
(e-mail):

Fax:

Adresse internet (URL):

**Organe chargé des procédures de médiation (le cas échéant)**

Nom officiel:

Adresse postale:

Localité/Ville:

Code postal:

Pays:

Téléphone:

Courrier électronique  
(e-mail):

Fax:

Adresse internet (URL):

**VI.4.2 Introduction des recours (veuillez remplir la rubrique VI.4.2 ou, au besoin, la rubrique VI.4.3)**

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours:

---

**Logiciel de protection (antivirus/antimalware) pour postes de travail et serveurs**

---

**VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours**

Nom officiel:

Adresse postale:

Localité/Ville:

Code postal:

Pays:

Téléphone:

Courrier électronique  
(e-mail):

Fax:

Adresse internet (URL):

**VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS:**

28/07/2014 (jj/mm/aaaa)